

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2480**

Intitulé

DUT : Diplôme universitaire de technologie Carrières sociales option assistance sociale

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Le recteur de l'académie, chancelier des universités, le Président de l'université ou le Directeur de l'IUT

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

332 Travail social

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le professionnel titulaire du DUT Carrières sociales option Assistance Sociale intervient pour soutenir les populations pour lesquelles un besoin s'exprime dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la justice, de l'emploi. A partir d'un diagnostic associant les personnes, il collabore au sein d'une équipe pluridisciplinaire à la mise en place d'actions sociales d'intérêt collectif. Son travail consiste, dans une démarche éthique, à accueillir, orienter et informer les personnes qui s'adressent à lui ou qui lui sont adressées. Il analyse, en fonction des missions qui lui sont confiées, la situation économique et sociale de chaque personne, famille, groupe ou population. Il prend en compte les différentes problématiques et met en œuvre avec les personnes des actions tant individuelles que collectives pour améliorer leurs conditions de vie. Dans le cadre d'un suivi, il aide les personnes dans leurs démarches administratives. Il prend connaissance des résultats de son intervention, essentiels dans une perspective d'évaluation interne. Il les communique aux personnes, à l'environnement et aux partenaires pour évaluation externe.

Réaliser un diagnostic social en analysant une situation, en identifiant des besoins des populations et en faisant émerger une problématique.

S'approprier l'environnement institutionnel de l'action sociale.

Participer à des projets d'aide à la personne ainsi qu'à des interventions sociales d'intérêt collectif, en utilisant des outils participatifs.

Intervenir en service social auprès des publics spécifiques.

Communiquer à l'oral et à l'écrit avec son environnement professionnel (rédiger des documents argumentés, y compris en anglais).

Mettre en oeuvre un plan d'aide aux personnes au travers d'actions adaptées en s'appuyant sur les potentialités des personnes.

Veiller à l'application des règles d'hygiène et de sécurité ainsi que des normes environnementales.

Développer une expertise sociale.

Evaluer des actions : ajuster des projets et des postures professionnelles.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le professionnel titulaire du DUT Carrières Sociales option Assistance Sociale peut exercer dans des associations, des établissements publics, des collectivités, et des organismes de protection sociale.

Chargé / Chargée d'intervention sociale

Conseiller / Conseillère technique de service social

Intervenant / Intervenante d'action sociale

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1201 : Action sociale

K1204 : Médiation sociale et facilitation de la vie en société

K1205 : Information sociale

K1802 : Développement local

Réglementation d'activités :

L'exercice de la profession d'Assistant de Service Social est réglementé et exige d'être titulaire du Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social. Le titulaire du DUT Carrières Sociales option Assistance sociale peut bénéficier d'allègements de formation pour la préparation au Diplôme d'Etat.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'acquiert par l'acquisition, après évaluation, des 120 ECTS correspondant aux Unités d'Enseignement suivantes réparties dans les 4 semestres de la formation :

UE 1 : 27 ECTS : UE 11 Environnement institutionnel 8 ECTS ; UE 21 Institutions et politiques publiques 6 ECTS ; UE 31 Organisation et politiques sectorielles 7 ECTS ; UE 41 Acteurs, dynamiques et territoires 6 ECTS ;

UE2 : 29 ECTS : UE12: Individus et sociétés 10 ECTS ; UE22 Sociétés, populations et territoires 7 ECTS ; UE32 Sociétés, populations et publics 6 ECTS ; UE42 Publics et pratiques professionnelles 6 ECTS ;

UE3 : 34 ECTS : UE13: Fondements méthodologiques 7 ECTS ; UE23 Méthodes, techniques et langages 9 ECTS; UE33 Techniques et conception de projets 11 ECTS; UE43 Langages et communication professionnelle 7 ECTS;

UE4 : 30 ECTS : UE14: Découverte professionnelle 5 ECTS ; UE24 Pratiques professionnelles 8 ECTS ; UE34 Développement professionnel 6 ECTS ; UE44 Approfondissement professionnel 11 ECTS.

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé pour une durée illimitée.

Dans le cas d'acquisition par la validation des acquis de l'expérience (VAE), l'évaluation se fait sur la base du référentiel d'activités et de compétences de la spécialité.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n°84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les enseignants et les professionnels, puis Jury officiel de l'Université de rattachement.
En contrat d'apprentissage	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n°84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les enseignants et les professionnels, puis Jury officiel de l'Université de rattachement.
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n°84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les enseignants et les professionnels, puis Jury officiel de l'Université de rattachement.
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n°84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les enseignants et les professionnels, puis Jury officiel de l'Université de rattachement.
Par candidature individuelle	X	Non
Par expérience dispositif VAE	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n°84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les enseignants et les professionnels, puis Jury officiel de l'Université de rattachement.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Dans certains départements Carrières Sociales, une troisième année de formation, après le DUT, permet aux étudiants de se présenter au Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS)	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 juin 1967 modifié

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Décret du 12 novembre 1984 relatif aux IUT

Arrêté du 3 août 2005 relatif au DUT

Arrêté du 19 juin 2013 relatif à l'organisation des études conduisant au DUT Carrières sociales

Pour plus d'informations

Statistiques :

Enquête ADIUT

<https://idges.pleiade.education.fr/vefp/iut/iut.htm>

Autres sources d'information :

Enquête génération du Céreq (<http://www.cereq.fr/index.php/themes/Acces-aux-donnees-Themes/Enquetes-d-insertion-Generation>).

Lieu(x) de certification :

chaque université est responsable du processus de certification

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Consulter les sites suivants :

1) Portail « Admission Post-Bac » (APB) : <http://www.admission-postbac.fr/>

2) Site de l'ONISEP : <http://www.onisep.fr/>

Historique de la certification :

Précédent arrêté relatif à l'organisation des études conduisant au DUT Carrières sociales : Arrêté du 30 avril 2010 modifiant l'arrêté du 28 août 2006